WSIAT

In Focus

October 2001
Vol. 12, No. 1

The Newsletter of the Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal

MESSAGE FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR

Zeynep Onen

The Tribunal to Date

The Appeals Tribunal continues to work at a high rate of activity, to reduce the inventory of old cases, and introduce new process for new appeals. While much of the Tribunal's achievements to date in meeting its inventory targets are certainly due to the hard work of its staff and OIC appointees, we have also greatly appreciated the patience and contribution of representatives and parties. When asked to participate in new programs and projects during this backlog reduction period to try and improve our case process, parties and representatives have consistently shown tolerance and provided useful and constructive advice to help improve the proposals. We very much appreciate this contribution to improved process provided by the injured worker and employer communities.

What follows is a quick snapshot of our activities in the last few months to bring you current information on the status of the Tribunal's work.

The Tribunal's Inventory Reduction Project

During the fall of 2001, the Tribunal continues with its two-year inventory reduction project. The Tribunal began its backlog reduction commitment to the Ombudsman in October 1999 with an accumulation of about 9,000 cases. By contrast, the appeals inventory will be at approximately 4,600 by September 30, 2001, and the Tribunal remains on target with this project. It is expected that by March 2002, the Tribunal's inventory will be current, with the exception of those cases which, due to complexity or other unique circumstances, cannot be heard and decided sooner.

continued on page 2

Notice of Appeal Application Process

We are pleased to provide further information about our new Notice of Appeal application process, which came into effect on March 15, 2001, after extensive consultation.

The Appeals Tribunal developed this new process with input from the injured worker and employer groups during consultation meetings throughout the province. The purpose of the new process is to provide

continued on page 3

Service Enhancements to WSIAT Web site

Increased User Services

In March 2001, the Tribunal launched a new and updated version of its web site at www.wsiat.on.ca, offering users service enhancements which include access to online decision research, online "fillable" forms, and increased access to information about the Tribunal's appeal processes.

WSIAT Decision Database Access on the Web

One of the key features of the new site is its online decision search function. The web site home page now contains a "Researching Decisions" link that allows users to conduct key word searches within the Tribunal's database of over 25,000 decisions.

Decision summaries and the full text of decisions can now be accessed and printed from remote locations. Guidelines for researching the Tribunal's decision database are also available on the web site. As a result of this easy-to-access service (which makes full text Tribunal decisions available free of charge) the Tribunal's

continued on page 3

Alternative Dispute Resolution at the Tribunal

The Appeals Tribunal resolves at least 50% of appeals prior to hearing through the use of various alternative dispute resolution (ADR) techniques. Pre-hearing resolutions can have the advantage of being faster, less formal and less costly for the parties and for the Tribunal. In order to address effectively the variety of appeals, the Tribunal relies on a number of processes at different case stages and areas, to narrow, clarify and resolve issues in dispute.

ADR Stream - Mediation Services

The Tribunal's overall goal in the pre-hearing process is to resolve disputes as early as possible within the requirements for a fair and just process. With the introduction of the Tribunal's two-stage appeal form, parties are now asked in the Confirmation of Appeal to indicate whether they desire to participate in the Tribunal's ADR stream. If suitable, mediation services are provided with the consent of all parties and their representatives.

Although appeals are typically referred to the ADR stream upon receipt of the Confirmation of Appeal, mediation services are also provided to assist in other streams. These services are available at all stages of an appeal and can even be called upon at a hearing.

In the ADR stream, trained mediators work with the parties in a neutral and confidential

continued on page 4

Message from the Executive Director

continued from page 1

Between January 1 and July 31, 2001, the Tribunal received 3,336 cases, including cases where the appellant was ready to proceed from inactive status. The Tribunal projected 3,500 cases for the time period and 95% of that expectation was met.

In the same time period, the Tribunal closed and registered as "not ready to proceed" (inactive status) 4,093 dispositions. This amounts to 91% of the projected target of 4,515 dispositions. The Tribunal met its inventory target, its primary target, with fewer dispositions due to the slightly lower incoming volume of appeals.

The Tribunal's Web Site

The Tribunal also updated the look and considerably changed the content of its web site (www.wsiat.on.ca) in the early spring of 2001. Perhaps the most significant change was the incorporation of a decision search function, previously available only through subscription. The Tribunal's Resource Centre staff provides support for this function. I encourage you to use this new tool to research issues relating to workplace insurance and compensation.

In addition to the Tribunal's decision search feature, many of the Tribunal forms are provided on the web site in electronically "fillable" format, including the form required to commence an appeal at the Tribunal, the Notice of Appeal form. This service is provided to allow for greater accessibility and ease among users (please note, these forms may not be filed on the web site, but may be sent to the Tribunal either by facsimile or mail).

The NOA/COA Process

In March 2001, the Tribunal instituted a significant change in pre-hearing process with the introduction of the Notice of Appeal/Confirmation of Appeal (NOA/COA) process. The details of this process are posted on the Tribunal's web site. We continue to receive positive responses to this new process and are interested in any comments and further suggestions for improvement. With this process, the Tribunal requires that the appellant indicate a readiness to proceed to hearing, at which time a hearing date can be assigned within four months. Please address correspondence with any comments or suggestions to me or to Debra Dileo, Assistant Registrar.

Tribunal/WSIB Relations

As part of the 1999 undertaking to the Ombudsman, the Tribunal continues to work with the WSIB and the Ministry of Labour to assess and project numbers of appeals. By meeting with the Board's Appeals Branch on a regular basis, the Tribunal ensures that it has full knowledge of case load trends at the Board so that it can plan the management of its own cases. Tribunal staff has also been meeting with WSIB business unit managers to improve process for implementation of Tribunal orders.

The Tribunal's Premises

The Tribunal's premises at 505 University Avenue include records, reproduction and mailroom facilities in the basement. The Tribunal was recently forced to vacate the space due to health and safety concerns and these services were temporarily housed on the 7th floor in hearing room space. Parties and representatives will notice that as a result, the Tribunal is no longer able to hold hearings on the 7th floor, and all hearings are now temporarily on floors 2 through 5. Hearings may also on occasion be held in off-site facilities.

Service Enhancements

continued from page 1

Decision Digest Service (DDS) as well as *DDS on Disk* services were discontinued in June 2001.

Questions about the Tribunal's web site or training in the use of the decision search function can be directed to the Ontario Workplace Tribunals Library at 416-314-3700 or by e-mail at owtl@wst.gov.on.ca.

"Fillable" Forms Online

An additional feature of the enhanced web site is the availability of online versions of the Notice of Appeal, Confirmation of Appeal, Request for Reconsideration and Hearing Expense Claim forms. These forms may be filled out online, printed out and faxed or mailed to the Tribunal. Frequently used forms are being added to the web site on a gradual basis in order to improve the ease and speed with which users can access Tribunal materials.

Enhanced Hearing Process Information

The updated web site also includes new information sections that outline processes from making an appeal application to the procedures involved following a hearing. Such areas as the Tribunal's expectations of a party to an appeal and special section applications are covered, as well as the Tribunal's Appeals Procedures, Practice Directions and various stages of the hearing process.

Revised Medical Discussion Papers

The following discussion paper from the Medical Liason Office has been revised:

Carpal tunnel syndrome. Revised.
Graham, Brent
Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal (Ontario).
Medical Liaison Office.
May 2001.

This discussion paper and all other Library documents may now be purchased for a flat fee of $5.00. Alternatively, discussion papers may be photocopied in the Library for 20¢ per page.

Notice of Appeal Application Process

continued from page 1

the parties and the Tribunal with greater certainty and control in the appeal process.

These cases now appear to be proceeding through the appeals process at a speed more consistent with the readiness of the appellant or their representative. Although some parties choose to process their cases quickly, others file their Notice of Appeal and choose not to proceed immediately.

The Notice of Appeal process permits an appellant to confirm that appeal time limits are met, while providing time for parties to prepare for their appeal before the Tribunal actively works on the case.

The new process requires that appellants not proceed to scheduling until they are ready for hearing. This means that the appeal will remain on the Notice of Appeal list until the appellant has completed the Confirmation of Appeal (COA). The Confirmation of Appeal will provide all the necessary information to the Tribunal and the parties to confirm the case is complete and ready to schedule and hear.

The Tribunal undertakes that on receipt of a completed Confirmation Of Appeal, the parties will be offered a hearing date within four months. New process cases are being scheduled within that time frame. The short time line to hearing has been established to ensure that the preparation necessary for the completion of the Confirmation of Appeal is still current at the time of hearing.

The Tribunal has always tried to ensure that its processes are fair, useful and effective in the processing of cases that are often complex. We are confident that the new Notice of Appeal process is improving our process further. To date we have received very few expressions of concern about our new process and few problems with the completion of the new forms. We are committed to addressing any concerns, and ask that you bring these to our attention by writing to the Tribunal.

Copies of the Notice of Appeal and the Confirmation of Appeal may be obtained from the Tribunal's web site at www.wsiat.on.ca, or by telephoning the Tribunal at 416-314-8800.

If you have any questions or concerns, please contact the Registrar's Information Centre at 416-314-8800 or toll-free in Ontario at 1-888-618-8846.

Revised Practice Directions

The Practice Direction, Time Extension Applications, was revised, effective October 11, 2000.

Alternative Dispute Resolution

continued from page 2

setting, in an effort to achieve resolution of the appeal by agreement of the parties. If the parties agree on a resolution, the settlement is presented to a vice chair for approval, due to the legislative requirements. Provided there is no factual, legal or policy reason to the contrary, the Panel or Vice-Chair will issue a decision incorporating the parties' agreement.

The mediation process also provides an opportunity for neutral evaluation where parties are given a non-binding assessment of the case, and at times extends to the use of an independent medical assessor.

In the event that an appeal cannot be resolved in the ADR stream, the parties retain the option of proceeding by way of a written or oral hearing.

WSIAT In Focus

Volume 12, Number 1

WSIAT IN FOCUS is a publication of the (Ontario) Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal. It is distributed free of charge.

Tribunal Chair: Ian Strachan

Executive Director: Zeynep Onen

Publications Co-ordinators: David Beattie, Susan Adams

Editor / Production: Dawn Tam

Contributors: Zeynep Onen, David Beattie, Debra Dileo, Miriam Weinfeld, Felicity Fowke, Marvin Goldstein

French Translation Coordinator: Kevin Hogan

French Version: Veronique Lavoie-Naster

Subscriptions: Mary Pavic, Mauricio Sarmiento

Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal
505 University Ave., 2nd Floor
Toronto, Ontario
M5G 2P2

Telephone: (416) 314-8800
Fax: (416) 326-5164
Web Site: http://www.wsiat.on.ca

TRIBUNAL MEMBERS

Since the last issue of WSIAT In Focus (September 2000), the following Orders In Council have been made:

Full-time Vice-Chair
Linda Gehrke, effective June 1, 2001

Full-time Member representative of workers
Jim Crocker, effective January 1, 2001

Full-time Members representative of employers
Pauline Barbeau, effective January 1, 2001
Angelo Cremisio, effective December 13, 2000
Brian Wheeler, effective June 15, 2001

Part-time Vice-Chairs
Judith Alexander, effective January 31, 2001
Jean Guy Bigras, effective July 1, 2001
Lorraine Bortolussi, effective March 21, 2001
Tom Carroll, effective June 1, 2001
Jennifer Farrer, effective January 31, 2001
John Koutoulakis, effective October 4, 2000
Peter Libman, effective February 14, 2001
Cameron MacKenzie, effective August 21, 2001
Faye McIntosh-Janis, effective May 14, 2001
Ellen Mole, effective January 31, 2001
Elaine Newman, effective March 16, 2001
David Purdy, effective October 4, 2000
Audrey Renault, effective January 31, 2001
Norman Ross, effective February 21, 2001

Part-time Members representative of workers
Jim Anderson, effective May 4, 2001
David Beattie, effective December 11, 2000
Diane Besner, effective January 13, 2001
Richard Briggs, effective August 21, 2001
Dave Broadbent, effective April 18, 2001
Doug Felice, effective May 14, 2001
Faith Jackson, effective January 1, 2001
Peter Klym, effective May 14, 2001
Ray Lebert, effective January 1, 2001
Fortunato Rao, effective February 11, 2001
Dave Timms, effective May 4, 2001

Part-time Members representative of employers
Mary Christie, effective May 2, 2001
Susan Copeland, effective June 15, 2001
Dennis McLachlan, effective March 5, 2001
Martin Meslin, effective January 1, 2001
Robert Sanscartier, effective June 29, 2001
Jacques Seguin, effective July 1, 2001
Gordon Stewart, effective March 5, 2001
Barbara Young, effective February 17, 2001

TASPAAT

Gros plan

Octobre 2001
Volume 12, n° 1

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Zeynep Onen

Le Tribunal à ce jour

Le Tribunal d'appel continue à travailler à un rythme accéléré en vue de réduire son inventaire de dossiers en attente et d'instaurer de nouveaux procédés pour les nouveaux appels. Bien que ce soit en grande partie grâce au dur travail de son personnel et de ses membres nommés par décret que le Tribunal a pu jusqu'à maintenant respecter ses objectifs de production, nous sommes très reconnaissants aux représentants et aux parties de leur patience et de leur contribution. Quand nous leur avons demandé de participer à de nouveaux programmes et projets au cours de cette période, ils ont constamment fait montre de tolérance et ont émis des avis et commentaires utiles et constructifs en vue de l'amélioration des propositions présentées. Nous sommes donc très reconnaissants au groupe du patronat et à celui des travailleurs accidentés d'avoir ainsi contribué à l'amélioration du processus d'appel.

Le lecteur trouvera ci-après un bref aperçu de nos activités au cours des quelques derniers mois. Cet aperçu renferme les derniers renseignements au sujet de l'état d'avancement des différents projets en cours au Tribunal.

Projet de réduction d'inventaire

Au cours de l'automne 2001, le Tribunal poursuivra son projet de réduction d'inventaire d'une durée prévue de deux ans. Le Tribunal a entrepris ce projet après avoir pris des engagements à cet effet envers l'Ombudsman. L'inventaire du Tribunal s'élevait à environ 4 600 dossiers en attente le 30 septembre 2001, alors qu'il s'élevait à quelque 9 000 au début de ce projet, en octobre 1999. Le Tribunal continue à respecter l'échéancier établi en vue de l'exécution de ce projet. L'inventaire du Tribunal devrait se composer uniquement des cas courants d'ici à mars 2002, exception faite des cas qui ne peuvent être entendus ou réglés plus tôt en raison de leur complexité ou d'autres circonstances inhabituelles.

suite à la page 2

Nouvelle procédure d'avis d'appel

Le lecteur trouvera ci-après de plus amples renseignements au sujet de la nouvelle procédure d'avis d'appel entrée en vigueur le 15 mars 2001, après de longues consultations.

Le Tribunal d'appel a mis cette nouvelle procédure au point après avoir obtenu des commentaires du groupe des travailleurs blessés et de celui du patronat lors de séances de consultation tenues dans

suite à la page 3

Améliorations apportées au site Web du Tribunal

Services aux usagers améliorés

Le Tribunal a lancé la nouvelle version de son site Web (www.wsiat.on.ca) en mars 2001. Cette nouvelle version offre des améliorations telles que la recherche en ligne, des formulaires à archivage électronique et un meilleur accès aux renseignements sur les procédés du Tribunal.

Accès en ligne à la base de données des décisions

Une caractéristique des plus importantes du nouveau site est la fonction de recherche en ligne dans la base de données des décisions. La page d'accueil du site Web contient maintenant un lien « Recherche dans les décisions » permettant aux usagers d'effectuer des recherches au moyen de mots clés dans la base de données des décisions, qui contient plus de 25 000 décisions. Il est maintenant possible d'ouvrir et d'imprimer à distance les sommaires et le texte intégral des décisions. Le site Web contient également des conseils sur la recherche dans la base de données des décisions. Par suite de

suite à la page 3

Règlement extrajudiciaire des différends auTribunal

Le Tribunal d'appel règle au moins 50 % de ses appels à l'étape préalable à l'audience grâce à divers procédés de règlement extrajudiciaire. Le règlement d'un appel avant la tenue d'une audience peut être plus rapide, moins sentencieux et moins coûteux pour les parties et le Tribunal. Pour régler efficacement une diversité d'appels, le Tribunal recourre à maints procédés à différentes étapes du traitement des cas de façon à circonscrire, à clarifier et à régler les questions en litige.

Service du règlement extrajudiciaire des différends (RED) - Services de médiation

Le traitement préalable à l'audience au Tribunal vise en général à régler dès que possible les différends opposant les parties tout en dispensant un processus juste et équitable. Depuis le lancement de la nouvelle procédure d'avis d'appel en deux temps, les parties sont appelées à indiquer sur le formulaire de confirmation si elles désirent un renvoi à l'Unité du RED. Le cas échéant, le Tribunal fournit des services de médiation s'il s'avère approprié de le faire et si toutes les parties et leurs représentants y consentent.

Le renvoi à l'Unité du RED se fait habituellement au moment de la réception du formulaire de confirmation d'appel, mais le Tribunal offre aussi des services de médiation pour faciliter l'instruction des appels traités au moyen des procédés d'audition classiques. Ce genre de services est offert à toutes les étapes du processus d'appel, et il est même possible d'en faire la demande pendant une audience.

Les médiateurs de formation de l'Unite du RED offrent leurs services dans la neutralité et la confidentialité. Ils aident les parties à parvenir à une entente pouvant mener au règlement de l'appel. Quand les parties parviennent à s'entendre, le médiateur présente un projet de règlement à un vice-président ou comité pour approbation, conformément aux

suite à la page 4

Message de la directrice générale

suite de la page 1

Entre le 1er janvier et le 21 juillet 2001, le Tribunal a reçu 3 336 cas. Ce chiffre comprend les cas des appelants prêts à procéder qui ont demandé la réactivation de leur dossier. Le Tribunal prévoyait recevoir 3 500 cas pendant cette période, et 95 % de cette prévision s'est concrétisée.

Pendant cette période, le nombre de dossiers fermés et inscrits comme « non prêts à procéder » (dossiers inactifs) s'est élevé à 4 093. Ce chiffre représente 91 % de l'objectif visé de 4 515 règlements. Le Tribunal a donc atteint l'objectif premier du projet de réduction d'inventaire pour cette période, mais il a réglé moins de cas que prévu en raison d'une légère surestimation du nombre prévu de nouveaux cas.

Site Web du Tribunal

Le Tribunal a modernisé l'apparence de son site Web (www.wsiat.on.ca) et en a considérablement modifié le contenu au début du printemps 2001. Le changement peut-être le plus important est l'ajout d'une fonction de recherche dans la base de données des décisions ; il fallait auparavant s'abonner à un service pour avoir accès à cette fonction. C'est le personnel du Centre des ressources du Tribunal qui assure le soutien de cette fonction. Je vous encourage à utiliser ce nouvel outil pour effectuer vos recherches dans les domaines de l'assurance contre les accidents du travail et de l'indemnisation. En plus d'offrir cette fonction de recherche, le site offre maintenant plusieurs formulaires du Tribunal sous forme de fichiers à archivage électronique, y compris le formulaire à remplir pour entamer un appel au Tribunal, le formulaire Avis d'appel. Ce service est offert pour d'accroître l'accessibilité et assurer une plus grande facilité d'utilisation. (Il est à noter que ces formulaires ne peuvent être remplis directement sur le site Web et qu'ils peuvent être transmis par télécopieur ou par la poste.)

Procédure d'avis d'appel - FAA et FCA

En mars 2001, le Tribunal a apporté un changement important à l'étape préalable à l'audience en adoptant une procédure en deux temps prévoyant le dépôt d'un formulaire d'avis d'appel (FAA) et d'un formulaire de confirmation d'appel (FCA). Cette nouvelle procédure est expliquée en détail sur le site Web du Tribunal. Nous continuons à recevoir une réponse favorable au sujet de cette nouvelle procédure, et nous sommes intéressés à tout commentaire et à toute suggestion à ce sujet. Dans le cadre de cette procédure, les appelants communiquent avec le Tribunal quand ils sont prêts à procéder et obtiennent une date d'audience dans les quatre mois suivants. Prière d'adresser vos commentaires et suggestions à mon attention ou à l'attention de Debra Dileo, greffière adjointe.

Relations entre le Tribunal et la CSPAAT

Dans le cadre des engagements pris envers l'Ombudsman, le Tribunal continue à travailler avec la CSPAAT et le ministère du Travail pour établir des prévisions au sujet du nombre de nouveaux dossiers. Grâce à des rencontres régulières avec la Direction des appels de la Commission, le Tribunal se tient au courant des tendances observées dans le nombre de cas qu'elle traite, ce qui lui permet de planifier la gestion de ses propres cas. Le personnel du Tribunal rencontre également des gestionnaires des unités administratives en vue d'améliorer la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal.

Locaux du Tribunal

Les dossiers ainsi que les installations de reprographie et de messagerie se trouvent au sous-sol de l'édifice abritant les locaux du Tribunal au 505, avenue University. Récemment, le Tribunal a dû réaménager temporairement ces services et installations dans des salles d'audience du 7e étage pour des raisons de santé et de sécurité. Les parties et représentants remarqueront donc que le Tribunal ne peut plus tenir d'audience au 7e étage et que toutes les audiences ont maintenant lieu du 2e au 5e étage ou, occasionnellement, dans des locaux situés dans d'autres édifices.

Améliorations apportées au site Web du Tribunal

suite de la page1

l'instauration de cette fonction d'accès facile (grâce à laquelle le texte intégral des décisions du Tribunal est maintenant offert gratuitement), le Tribunal a cessé d'offrir son service de fiches analytiques en juin 2001.

Pour toute question au sujet du site Web du Tribunal ou pour de l'aide dans l'utilisation de la fonction de recherche, prière de communiquer par téléphone avec la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario au 416-314-3700 ou par courriel à l'adresse ostlaw.wsat.gov.on.ca.

Formulaires à archivage électronique

Le site Web du Tribunal permet également d'obtenir l'Avis d'appel, la Confirmation d'appel, la Demande de réexamen ou d'éclaircissement et la Demande de remboursement de frais liés à une audience sous forme de documents à archivage électronique. Ces formulaires peuvent être remplis en ligne, imprimés et télécopiés ou postés au Tribunal. Les formulaires d'usage fréquent sont ajoutés graduellement au site Web de façon à améliorer la facilité et la rapidité d'accès aux documents du Tribunal.

Renseignements améliorés sur le processus d'audition

Le site Web inclut également de nouvelles sections informatives exposant la marche à suivre au Tribunal, du dépôt de l'avis d'appel à l'étape consécutive à l'audience. Le site Web contient aussi des renseignements sur des questions particulières, comme les attentes du Tribunal envers les parties. Enfin, il contient des renseignements exposant la procédure d'appel au Tribunal, les directives de procédure du Tribunal ainsi que les différentes étapes du processus d'appel.

Documents de travail médicaux révisés

Le document de travail ci-dessous du Bureau de liaison médicale a été révisé.

Carpal tunnel syndrome. Revised.
Graham, Brent
Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal (Ontario), Medical Liaison Office.

Mai 2001.

Il est maintenant possible de se procurer ce document de travail et tous les autres documents offerts à la Bibliothèque moyennant des frais fixes de 5,00 $.

Nouvelle procédure d'avis d'appel

suite de la page1

toute la province. La nouvelle procédure a pour but de permettre aux parties et au Tribunal de mieux contrôler le processus d'appel.

Les appels interjetés dans le cadre de cette nouvelle procédure semblent franchir le processus d'appel à un rythme reflétant mieux la préparation des appelants et de leurs représentants. Bien que certaines parties décident de procéder rapidement, d'autres choisissent de déposer leur avis d'appel et de ne pas procéder immédiatement.

La nouvelle procédure d'avis d'appel permet aux appelants de confirmer qu'ils ont respecté le délai d'appel, tout en donnant aux parties le temps de préparer leurs cas avant que le Tribunal ne commence à les traiter.

Les appelants peuvent maintenant faire inscrire leur cas au rôle seulement quand ils sont prêts à aller en audience. Un appel demeure donc sur la liste d'avis d'appel jusqu'à ce que l'appelant remplisse le formulaire de confirmation d'appel (FCA). En remplissant le FCA, l'appelant fournit au Tribunal et aux parties tous les renseignements nécessaires pour confirmer que le dossier est complet et que le cas est prêt à être inscrit au rôle et à être entendu en audience.

Le Tribunal s'engage à offrir une date d'audience aux parties dans les quatre mois suivant la date de réception du FCA. Les appels interjetés dans le cadre de cette nouvelle procédure sont inscrits au rôle en fonction de cet échéancier serré ayant pour but d'assurer de mettre à profit la préparation effectuée pour remplir le FCA.

Le Tribunal a toujours essayé d'assurer l'utilisation de procédés de traitement justes, utiles et efficaces pour traiter les cas souvent complexes dont il est saisi. Nous sommes persuadés que cette nouvelle procédure améliore davantage le processus d'appel au Tribunal. À ce jour, nous avons reçu fort peu d'expressions d'inquiétude au sujet de la nouvelle procédure d'avis d'appel, et l'utilisation des nouveaux formulaires a posé peu de problèmes. Nous sommes résolus à régler tout problème pouvant se présenter dans le cadre de cette nouvelle procédure, et nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre par écrit toute observation utile à cet effet.

Pour des copies du formulaire d'avis d'appel et du formulaire de confirmation d'appel, visiter le site Web du Tribunal ou téléphoner au Tribunal au 416-314-8800.

Pour toute question, prière de communiquer avec le Centre d'information du greffe au 416-314-8800 ou, sans frais en Ontario, au 1-888-618-8846 ou de visiter le site Web du Tribunal à l'adresse www.wsiat.on.ca.

Directives de procèdure révisées

Le Tribunal a revisé sa Directive de procédure : Demandes de prorogation. La version revisée est entrée en vigueur le 11 octobre 2000.

Règlement extrajudiciaire des différends au Tribunal

suite de la page 1

prescriptions de la loi. S'il n'existe aucun motif d'ordre factuel, juridique ou de principe s'opposant à l'approbation du projet de règlement, le vice-président ou comité rend une décision incorporant la teneur de l'entente conclue entre les parties.

Le processus de médiation donne aussi aux parties l'occasion d'obtenir une évaluation indépendante et non exécutoire du cas. Dans certains cas, ce processus va même jusqu'à inclure l'apport d'un évaluateur médical indépendant.

S'il s'avère impossible de parvenir à un règlement à l'Unité du RED, les parties peuvent obtenir l'instruction de leur appel par voie d'audition sur documents ou d'audience.

Gros plan sur le TASPAAT

Volume 12, numéro 1

GROS PLAN est une publication gratuite du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Président du Tribunal : Ian Strachan

Directrice générale : Zeynep Onen

Coordinateurs de publication: David Beattie, Susan Adams

Éditeur/ Chef de la production: Dawn Tam

Collaborateurs: Zeynep Onen, David Beattie, Debra Dileo, Miriam Weinfeld, Marvin Goldstein, Felicity Fowke

Coordinateur de traduction français: Kevin Hogan

Version française : Veronique Lavoie-Naster

Abonnement : Mary Pavic, Mauricio Sarmiento

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
505, avenue University, 2e étage
Toronto ON M5G 2P2

Téléphone : (416) 314-8800
Télécopieur : (416) 326-5164
Site Web : http://www.wsiat.on.ca

ISSN 1480-5731

MEMBRES DU TRIBUNAL

Depuis la publication du dernier numéro de *Gros plan sur le TASPAAT* (septembre 2000), les membres suivants ont obtenu le renouvellement de leur mandat à titre de :

Vice-président à plein temps
Linda Gehrke, à compter du 1er juin 2001

Membre à plein temps représentant les travailleurs
Jim Crocker, à compter du 1er janvier 2001

Membres à plein temps représentant les employeurs
Pauline Barbeau, à compter du 1er janvier 2001
Angelo Cremisio, à compter du 13 décembre 13, 2000
Brian Wheeler, à compter du 15 juin 2001

Vice-président à temps partiel
Judith Alexander, à compter du 31 janvier 2001
Jean Guy Bigras, à compter du 1er juillet 2001
Lorraine Bortolussi, à compter du 21 mars 2001
Tom Carroll, à compter du 1er juin 2001
Jennifer Farrer, à compter du 31 janvier 2001
John Koutoulakis, à compter 4 octobre 2000
Peter Libman, à compter du 14 février 2001
Cameron MacKenzie, à compter du 21 août 2001
Faye McIntosh-Janis à compter du 14 mai 2001
Ellen Mole, à compter du 31 janvier 2001
Elaine Newman, à compter du 16 mars 2001
David Purdy, à compter du 4 octobre 2000
Audrey Renault, à compter du 31 janvier 2001
Norman Ross, à compter du 21 février 2001

Membres à temps partiel représentant les travailleurs
Jim Anderson, à compter du 4 mai 2001
David Beattie, à compter du 11décembre 2000
Diane Besner, à compter du 13 janvier 2001
Richard Briggs, à compter du 21 août 2001
Dave Broadbent, à compter du 18 avril 2001
Doug Felice, à compter du 14 mai 2001
Faith Jackson, à compter du 1er janvier 2001
Peter Klym, à compter du 14 mai 2001
Ray Lebert, à compter du 1er janvier 2001
Fortunato Rao,à compter du 11 février 2001
Dave Timms, à compter du 4 mai 2001

Membres à temps partiel représentant les employeurs
Mary Christie, à compter du 2 mai 2001
Susan Copeland, à compter du 15 juin 2001
Dennis McLachlan, à compter du 5 mars 2001
Martin Meslin, à compter du 1er janvier 2001
Robert Sanscartier, à compter du 29 juin 2001
Jacques Seguin, à compter du 1er juillet 2001
Gordon Stewart, à compter du 5 mars 2001
Barbara Young, à compter du 17 février 2001